

PAR COURRIEL

Le 7 mai 2015

Objet : Demande d'accès concernant
Lots 211Ptie, 212ptie et 212-8ptie du cadastre de la paroisse de Sainte-Julie
à Saint-Amable. Lots qui correspondent au 388 rue Coursol et
580, rue Principale

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 10 avril dernier, concernant
l'objet précité. Les documents demandés sont accessibles. Il s'agit de :

1. Permission du 23 janvier 2003 (2 pages);
2. Permission du 26 juin 2003 (2 pages);
3. Phase I -- 9 août 2001 (39 pages);
4. Phase II -- 15 novembre 2001 (80 pages).

Cependant, en vertu du Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la
reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels,
(RLRQ, chapitre A-2.1, r. 3) des frais de 46,74 \$ sont applicables, soit 123 pages à
0,38 \$ chacune. De ce montant, une franchise de 7,45 \$ est soustraite, réduisant les
frais à 39,29 \$. Nous vous ferons parvenir les documents demandés à la suite de la
réception de votre chèque de 39,29 \$, fait à l'ordre du ministre des Finances et
transmis à l'adresse suivante : 201, place Charles-Le Moyne, 2e étage. Longueuil
(Québec). J4J 3K5

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes
publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1),
nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès
de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note
explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser au
soussigné, au numéro 450 928-7607, poste 274.

...2

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Fabrice Tremblay, répondant régional

p. j. (3) (lettre, avis de recours et facture)

Longueuil, le 23 janvier 2003

PERMISSION

Municipalité de Saint-Amable
616, rue De l'Église
Saint-Amable (Québec) J0L 1N0

N/Réf. : 7510-16-01-0092700
400066405

Objet : Permission de construire
Municipalité de Saint-Amable

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de permission datée du 23 janvier 2002, reçue le 28 janvier 2002 et complétée le 22 janvier 2003, j'autorise, conformément à l'article 65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Procéder à la construction d'un développement domiciliaire et d'un stationnement sur une partie des lots P-210, P-211 et P-212 du cadastre de la paroisse de Sainte-Julie, dans la municipalité de Saint-Amable, municipalité régionale de comté Lajemmerais.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente permission :

- Évaluation environnementale - Phase 1, datée du 9 août 2001, signée par Alain Marcoux et Enrico Fluet, ingénieurs;
- Évaluation environnementale - Phase 2, datée du 15 novembre 2001, signée par Alain Marcoux et Enrico Fluet, ingénieurs;
- Demande d'autorisation, datée du 23 janvier 2002, signée par Alain Marcoux, ingénieur;
- Document complémentaire, daté du 8 avril 2002, signé par Alain Marcoux, ingénieur;

Longueuil, le 26 juin 2003

PERMISSION

Municipalité de Saint-Amable
616, rue De l'Église
Saint-Amable (Québec) J0L 1N0

N/Réf. : 7510-16-01-0095000
400092867

Objet : Permission de construire
Municipalité de Saint-Amable

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de permission datée du 17 mars 2003, reçue le 19 mars 2003 et complétée le 25 juin 2003, j'autorise, conformément à l'article 65 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Procéder à la construction d'un développement domiciliaire sur une partie des lots P-210, P-211 du cadastre de la paroisse de Sainte-Julie, dans la municipalité de Saint-Amable, municipalité régionale de comté Lajemmerais.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente permission :

- Évaluation environnementale - Phase 1, datée du 9 août 2001, signée par Alain Marcoux et Enrico Fluet, ingénieurs;
- Évaluation environnementale - Phase 2, datée du 15 novembre 2001, signée par Alain Marcoux et Enrico Fluet, ingénieurs;
- Demande de permission, datée du 17 mars 2003, signée par Alain Marcoux, ingénieur;
- Document complémentaire, daté du 25 juin 2003, signé par Alain Marcoux, ingénieur.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaut.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, cette permission ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



GC/PL/pl

Gérard Cusson
Directeur régional de la Montérégie
par intérim

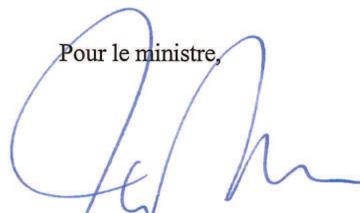
- Document complémentaire, daté du 10 juillet 2002, signé par Alain Marcoux, ingénieur;
- Lettre de la municipalité, datée du 15 janvier 2003, signée par Nicolas Moukhaiber, ingénieur, directeur général et secrétaire-trésorier;
- Document complémentaire, daté du 16 janvier 2003, signé par Alain Marcoux, ingénieur;
- Document complémentaire, daté du 22 janvier 2003, signé par Alain Marcoux, ingénieur;
- Document complémentaire, daté du 22 janvier 2003, signé par Nicolas Moukhaiber, ingénieur, directeur général et secrétaire trésorier.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, cette permission ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



PHB/PL/pl

Pierre-Hugues Boisvenu
Directeur régional de la Montérégie